Permettez-moi, monsieur le Président, en conclusion d'exprimer le voeu fervent que l'étude de ce sujet si important soit reprise l'année prochaine à la XXI^e session dans un esprit de compréhension et une volonté constructive.

J'ai écouté avec attention le distingué représentant de la Côte d'Ivoire expliquant les motifs qui ont incité les délégations africaines à avoir recours à cette motion et, sans pour autant partager les raisons mises de l'avant, je le félicite pour l'esprit de conciliation dont il a fait preuve, ce qui nous permet d'espérer que nos débats lors de la prochaîne session pourront être poursuivis dans une atmosphère d'harmonie.